

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## du lundi 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 18 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 13 novembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Rodrigue FOLLIN, Frédérique DELAHAY, Yoann DONNAINT, Sébastien LAINE, Thierry DI GIACOMO, Inès DEBBAH, Estelle LUCIDARME, Pascal VERHULST, Régine LECHEVIN, Renée WARLOUZET, Marie-Annick CARLIER

Absents excusés : Cédric SZCZOT (procuration à Pascal VERHULST)  
Caroline CANDAELE (procuration à Sébastien LAINE)

Monsieur Sébastien LAINE est élu secrétaire.

La séance ouverte Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Guy RICHEZ lui a remis sa démission de son poste de conseiller municipal suite à son déménagement. Madame Sabine ROGER et Monsieur Rémi BEAUVISAGE, qui suivent Monsieur RICHEZ sur sa liste, ont également remis leur lettre de démission. Madame Marie-Annick CARLIER prend donc la place de conseillère municipale.

### 2024\_48 Points sur les commissions.

#### 1) Commissions communautaires

Monsieur le Maire rappelle les différentes commissions communautaires et les conseillers communautaires. Madame Marie-Annick CARLIER remplacera Monsieur Guy RICHEZ sur la C2.

- C1 Commission « Ressources » (Principaux domaines d'intervention : Budget, Fiscalité, Ressources Humaines, Fonds de concours, Mutualisation, ...) : Rodrigue FOLLIN
- C2 Commission « Economie, Emploi, Tourisme et Numérique » (Principaux domaines d'intervention : Développement Economique, Tourisme, Commerce, Usage du Numérique, Emploi, Formation, ...) : Marie-Annick CARLIER
- C3 Commission « Cadre de Vie, Voirie, Aménagement du territoire et transports » (Principaux domaines d'intervention : Voirie, Transports, Aménagement, Infrastructures Numériques, ...) : Yoann DONNAINT
- C4 Commission « Habitat – Solidarités » (Principaux domaines d'intervention : Programme Local de l'Habitat, Santé, Sécurité, Gens du Voyage, Crématorium, ...) : Frédérique DELAHAY
- C5 Commission « Ecologie, Economie Circulaire, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture et Ruralité, Alimentation » : Thierry DI GIACOMO
- C6 Commission « Urbanisme, Patrimoine, Energie, Equipements Communautaires » : Bernard TOURNANT

#### 2) Commissions communales

Monsieur le Maire propose également quelques modifications dans les commissions communales suite au départ de Monsieur Guy RICHEZ et à l'arrivée de Madame Marie-Annick CARLIER.

- C1 Finances, investissement, ressources humaines : **Rodrigue FOLLIN**  
Régine LECHEVIN, Thierry DI GIACOMO, Cédric SZCZOT, Marie-Annick CARLIER
- C2 Affaires sanitaires et sociales, périscolaire, école : **Frédérique DELAHAY**  
Inès DEBBAH, Caroline CANDAELE, Estelle LUCIDARME, Renée WARLOUZET
- C3 Ecole, affaires scolaires, jeunesse, Accueil collectif de mineurs, colonie : **Inès DEBBAH**  
Yoann DONNAINT, Caroline CANDAELE, Renée WARLOUZET, Estelle LUCIDARME, Thierry DI GIACOMO, Rodrigue FOLLIN

- C4 Travaux d'aménagement, travaux courant, embellissement de la commune : **Yoann DONNAINT**  
Sébastien LAINE, Pascal VERHULST, Régine LECHEVIN, Thierry DI GIACOMO, Renée WARLOUZET, Cédric SZCZOT
- C5 Communication, Nouvelles technologies, modernisation technique : **Sébastien LAINE**  
Cédric SZCZOT, Rodrigue FOLLIN, Renée WARLOUZET, Marie-Annick CARLIER
- C6 Fêtes et cérémonies, relation avec les associations, planning des manifestations : **Estelle LUCIDARME**  
Régine LECHEVIN, Yoann DONNAINT, Frédérique DELAHAY, Inès DEBBAH, Caroline CANDAELE, Pascal VERHULST

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants les différentes commissions.

### 3) Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de deux conseillers municipaux, Madame LEVEQUE en début d'année et Monsieur RICHEZ, il convient de procéder à leur remplacement. Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux (pris dans l'ordre du tableau et répartis par liste). Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Sont retenus Pascal VERHULST, Régine LECHEVIN, Renée WARLOUZET pour la liste ensemble dynamisons BAILLEUL et Marie-Annick CARLIER pour la liste d'union pour notre village.

Sont retenus pour être suppléants : Caroline CANDAELE et Sébastien LAINE

#### **2024\_49 Contrats personnel communal pour accroissement temporaire d'activité.**

**1)** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un adjoint technique pour le temps périscolaire et la pause méridienne avec l'accroissement du nombre d'enfants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 19 novembre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 8 heures (temps non complet) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois (maximale de 12 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité pendant le temps périscolaire et la pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer le temps périscolaire et la pause méridienne suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8 heures (temps non complet), à compter du 19 novembre 2024 pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 18 février 2025.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 ; indice majoré 366 ; 1<sup>er</sup> échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

**2)** Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 septembre 2024 une création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité avait été faite concernant un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures par semaine). Monsieur Sébastien HUYGHE recruté sur ce poste pour une durée de 3 mois donnant entière satisfaction et l'accroissement temporaire d'activité étant toujours d'actualité pour l'atelier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger la durée de cet emploi dans sa durée maximale à savoir 9 mois supplémentaires (soit 12 mois en tout).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De prolonger cet emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments communaux, du matériel, des espaces verts et publics suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (temps complet), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 30 septembre 2025.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 370 ; indice majoré 368 ; 3<sup>ème</sup> échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

## 2024\_50 Point sur les travaux et actions des commissions

- Finances : Monsieur FOLLIN fait un point sur les finances au 31 octobre 2024 :

• Dépenses de fonctionnement :	1036764 €
• Recettes de fonctionnement :	1776255 €
Soit un excédent de fonctionnement :	739491 €
• Dépenses d'investissement :	82207 €
• Recettes d'investissement :	69486 €
Soit un déficit d'investissement :	12721 €
<b>Excédent total :</b>	<b>752212 €</b>

Certaines acquisitions doivent encore être faites : colombarium, cavurnes, alarmes incendies école, vidéo projecteur salle des fêtes et sono, écran de projection pour la salle du conseil.

Monsieur le Maire évoque également : deux barnums de 6m sur 3m, un piano de cuisine, 4 buts pour le stade d'entraînement, des devis pour la réalisation de plans pour la salle des fêtes ont été demandés ainsi qu'une étude énergétique.

La société Géotec a sous-traité le sondage concernant le projet école réalisé en novembre, la seconde phase d'étude du sol aura lieu en février 2025.

- Madame DELAHAY fait un point sur les actions menées dans les domaines sanitaires et sociales, périscolaire et école :

Séniors : mises en place d'aides à domicile, réunion pour l'habitat durable, aides administrative, mutualisation avec le bassin de vie nord concernant les colis des aînés qui seront remis le 14 décembre.

Scolaire : le projet My Keeper est en cours. La ligne budgétaire pour l'école n'étant pas épuisée, il a été proposé aux enseignants d'acquérir du matériel avant la fin de l'année.

Périscolaire : réunions d'échange avec un groupe de parents d'élèves, réunion avec le personnel périscolaire, achat de nouveaux jeux et de matériel créatif, mise en place d'un self à la cantine.

Election du nouveau conseil municipal des jeunes qui travaille activement sur différentes actions (Noël, collecte de jouets pour les enfants du Secours Populaire ...)

- Monsieur DONNAINT fait un point sur les travaux :

Devis demandés pour : des cavurnes, un nouveau colombarium (d'un montant d'environ 9666 € HT) et les fenêtres et 2 portes de la petite salle des fêtes ainsi qu'à l'étage.

Le parking de la salle des fêtes est terminé, l'entreprise doit prochainement balayer et brosser, ainsi qu'intervenir sur les endroits dont le revêtement est mal réalisé.

Remplacement des ampoules de l'éclairage du stade de foot par des LED (environ 7000 €)

Concernant la démolition de la maison « Adam » la somme de 150000 € a été budgétée. Les premiers devis sont attendus car il reste à contrôler les travaux annexes pour le voisinage.

Des devis ont été demandés pour réaliser une clôture autour de l'école notamment pour la sécurité et les alertes attentats.

L'éclairage public de la commune va passer progressivement en LED (la compétence étant reprise par la CUA), 1<sup>ère</sup> tranche : rue d'Oppy, chemin d'Arleux, La couture, rue Neuve, rue du Cornet, rue des Processions, rue de la Neuville, rue de la Paix, rue du Four, rue d'Athies et rue Pasteur.

Concernant la vidéoprotection, le dossier peut commencer à être monté suite au retour de l'avis de la gendarmerie.

Monsieur VERHULST demande pourquoi le parking du cimetière n'a pas été fait en entier, Monsieur le Maire lui répond que c'est une solution de dépannage proposée par la Communauté Urbaine d'Arras. Monsieur le Maire doit relancer la CUA pour ce parking ainsi que pour la sécurisation de la rue de Gavrelle, notamment le trottoir du cimetière.

Concernant le projet école une réunion est programmée ce vendredi afin de finaliser l'étude des surfaces des bâtiments à venir.

- Point sur la commission communication :

Monsieur LAINE rappelle au conseil que le site internet de la commune est en ligne depuis quelques semaines, une annonce officielle sera faite et un contact sera pris avec les commerçants concernant les informations qu'ils souhaitent faire paraître. Il fait également part d'une proposition du groupe JVS, qui équipe déjà le secrétariat avec ses logiciels, concernant une solution de communication avec les habitants. Celle-ci permettant de lier tous nos moyens d'informations : Facebook, Panneau Pocket et les SMS. Le coût serait de 419 € par an avec 300 € de frais de mise en place la première année. Des options seront également possibles comme un panneau lumineux d'informations. Le conseil municipal donne son accord.

- Point sur la commission fêtes et cérémonies :

Madame LUCIDARME rappelle les fêtes et cérémonies qui ont été organisées : 19 mars, parcours du cœur le 7 avril, 1<sup>er</sup> et 8 mai, jeux communautaires du 25 mai, ducasse, bal populaire du 13 juillet, cérémonie du 14 juillet et jeux gonflables, repas des aînés au domaine du canotier, cérémonie du 11 novembre.

Elle évoque également les manifestations à venir : vœux du personnel le 29 novembre, inauguration des illuminations de Noël le 7 décembre, le 13 décembre spectacle de Noël pour les enfants, colis des aînés et collecte de jouets le 14 décembre.

## **2024\_51 Convention d'entente intercommunale REAAP**

Monsieur le Maire rappelle la convention concernant le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) envoyée par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Cette convention doit être signée entre la commune de Bailleul sire Berthoult et les communes de Fampoux, Gavrelle, Roeux et Thélus avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise :

- La réalisation du projet,
- La demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais,
- Monsieur le Maire à signer cette convention,

## **2024\_52 Prolongation convention mutuelle du personnel MNT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du centre de gestion du Pas de Calais concernant les nouvelles tarifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la proposition de prolongation de la convention pour une année.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique  
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 11 juillet 2018 relative aux choix des attributaires des conventions de participation Santé et Prévoyance par le Centre de Gestion ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 15 octobre 2024 portant évolution tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prolongation de la convention de participation du volet santé d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2019\_30 du 4 décembre 2019 de la Commune de Bailleul sire Berthoult autorisant l'adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire pour le risque santé ;

Vu la convention passée à cet effet entre la commune de Bailleul sire Berthoult et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais ;

Considérant que la collectivité de Bailleul sire Berthoult, souhaite continuer de proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la prolongation d'une année de son offre mutualisée par le biais de sa convention de participation pour le volet « Santé »,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- De prolonger d'une année supplémentaire, à compter du 1er janvier 2025, l'adhésion à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais sur le volet « Santé » pour le compte de ses agents.
- De continuer à participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé sur la base de 20 € brut par mois.
- De prolonger d'une année la convention signée entre la commune ou l'établissement et le Centre de Gestion portant sur la gestion du contrat, les engagements des différents signataires et notamment sur la participation financière de 2 euros par agent versée par la collectivité ou l'établissement public au Centre de Gestion à ce titre.
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

#### **2024\_53 Formation de sécurité et matériel de camping**

Monsieur BAHEUX du SDIS62 a fait une proposition de formation de sécurité destinée au personnel communal. Le coût serait de 60 € par employé avec un maximum de 10 personnes par session. Le conseil municipal donne un accord de principe pour cette formation qui sera proposée aux membres du personnel.

Monsieur BAHEUX fait également une proposition pour du matériel de camping à destination de l'Accueil Collectif de Mineurs, un devis sera demandé.

#### **2024\_54 Point sur les repas cantine (société API – Lys Restauration)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024\_33 par laquelle le conseil municipal l'autorisait à engager les démarches pour le groupement de commandes et à signer la convention avec la commune de Fampoux chargée de coordonner le projet de consultation.

Le marché a été publié le 12 septembre 2024 et a été clos le 11 octobre 2024. Cinq entreprises ont téléchargé le dossier d'appel d'offre et une seule a répondu : Lys-Restaurations.

La société Lys-Restaurations a été retenue, les prix sont bloqués pour 2 ans puis révisables selon une formule définie liée à des indices de l'INSEE. Le contrat est valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et est renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Les tarifs sont les suivants :

- Repas enfant : 2,80 € HT (ancien tarif 2.84 € HT)
- Repas adulte : 3.40 € HT (ancien tarif 3.54 € HT)

**Divers :**

- Une carte cadeau sera offerte au personnel communal pour Noël.
- Panneau photovoltaïque : Monsieur le Maire informe le conseil que la CUA organise un groupement d'achats pour les mairies, salles des fêtes et écoles en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire a donné un accord de principe à la CUA et attend son retour. La décision définitive d'adhésion sera prise en conseil municipal avant le 14 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.